



COMMUNIQUÉ

N° 4/2020

GROSSOEUVRE ET SES HAMEAUX

Chère Grandisylvaine, cher Grandisylvain,

Suite à la première commission « Communication » qui s'est réunie ce mercredi 17 juin 2020, votre nouvelle équipe de communication a choisi de modifier la forme du communiqué « historique » de la commune.

Nous espérons que ce nouveau format vous plaira. 😊

Nous sommes à votre écoute pour toute suggestion. **Alors n'hésitez pas à contacter l'équipe de communication** via un message sur notre page Facebook #Mairie de Grossœuvre ou à l'adresse mail suivante : mairie@mairie-grossoeuvre.fr.



Bonne lecture et bonnes vacances !

Grossœuvre, le 24/06/2020.

Le Maire,

Gabrielle BROCHAND DULAC

RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Il est rappelé que **les règles de sécurité routière sont faites pour tous et s'imposent à tous : conducteurs comme piétons**. Les limitations de vitesse à l'intérieur de la commune doivent être respectées. Les automobilistes doivent **adapter leur conduite et la vitesse de leur véhicule aux aléas de la route et aux conditions météorologiques**. Les règles de priorité à droite, les obligations de céder le passage, l'arrêt obligatoire au niveau d'un panneau stop etc. doivent strictement être appliquées. Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation. Les piétons doivent systématiquement utiliser les trottoirs ou les bandes engazonnées et ne pas marcher au milieu ou sur la chaussée. Il est demandé à tous les parents dont les enfants circulent à vélo dans les rues et sur les routes de Grossœuvre et ses hameaux de leur apprendre les règles élémentaires de circulation et de sécurité. Pour exemple, ne pas remonter en vélo la rue Romaine qui est en sens interdit au risque qu'une voiture venant de la rue Grandis Sylva ne les renversent. Trop d'infractions et de mise en danger d'autrui sont commises sur notre commune. **Il en va de la sécurité de chacun d'entre nous : enfants comme adultes.** Tout manquement à cette discipline se verra sanctionné par les autorités compétentes.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE.



**Un Droit n'est pas un passe Droit !
N'abusez pas de la priorité à Droite !**



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



COMMUNIQUÉ

N° 4/2020

GROSSOEUVRE ET SES HAMEAUX

PRÉVENTION VOLS ET EFFRACTION

(RAPPEL avant la période des vacances)

Dans le cadre de la prévention des vols et effractions, nous vous recommandons à nouveau de :

- Protéger votre domicile par un système de fermeture fiable et d'être attentifs à vos clés,
- D'être vigilants sur les accès de votre domicile et de vous assurer de l'identité des personnes souhaitant vous démarcher,
- De ne laisser aucun objet de valeur en évidence,
- De donner l'impression en cas d'absence que votre domicile est habité et de ne donner des informations sur vos dates d'absences qu'à des personnes de confiance,
- De faire suivre, en cas de longue absence, votre courrier et de faire un transfert de votre ligne téléphonique. De signaler cette absence à la brigade de la gendarmerie (ceci dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances »). Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- De signaler tout fait suspect ou tout fait jugé inhabituel aux alentours des habitations, à la brigade de Gendarmerie de Saint-André-de-L'euve ☎ 02 32 37 30 17 ou d'Ivry-La-Bataille ☎ 02 32 36 40 17 ou à la mairie ☎ 02 32 37 95 54.

RAPPEL INTERDICTION BRULAGE DECHETS VERTS

INCENDIES

Les prévenir
et s'en protéger



Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit

A proximité d'un amas de végétaux ou de tout autre combustible



Pas de cigarette ni de mégots jetés au sol



Pas de travaux provoquant des étincelles



Pas de barbecue



Contre les **cambrjolages**,
les **bons réflexes!**

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



ET SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, **ne prenez aucun risque.**
- Prévenez immédiatement, en composant le 17 ou le 112, la brigade de Gendarmerie.
- Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.
- Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr et prévenez les services de mairie, faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

L'ASSOCIATIONS "GROSSOEUVRE SPORTS" RECHERCHE TOUJOURS NOUVEAUX PRESIDENT ET TRESORIER

Vous êtes intéressé(e), contacter dès à présent, l'association au ☎ : **06.71.57.69.80.**

L'équipe actuelle saura vous aider et vous épauler lors de votre investiture.

RECTIFICATIF SUITE AU COMMUNIQUÉ N°3 du 09/06/2020

- Les 4 adjoints ont été élus à la majorité des voix et non à l'unanimité (1 abstention).
- La bibliothèque est ouverte tous les jeudis de 16h à 18h. Maximum 2 personnes en même temps, port du masque et usage du gel hydroalcoolique obligatoires.
- L'exposition sur l'Égypte Antique est reportée en mars/avril 2021, nous vous communiquerons la date dès qu'elle sera arrêtée.